



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DSU

Question écrite n° 107964

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le développement des contrats aidés (contrats d'avenir et contrats d'accès à l'emploi) dans les villes concernées par la politique de la ville. En effet, il apparaît que, si ces villes perçoivent une dotation de solidarité urbaine qui s'est notablement accrue, elles ne contribuent pas toutes, loin s'en faut, au développement et au succès de ces contrats qui redonnent la dignité du travail à de nombreux exclus. La solidarité urbaine devrait aller prioritairement à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers, notamment des plus défavorisés. Il conviendrait dès lors que les préfets puissent rappeler aux maires ces principes d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107964

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10975